

DÉCHETS / La ferme France est exemplaire dans la gestion de ses déchets. Depuis 2001, la mise en place sous l'égide d'Adivalor apporte aux agriculteurs une solution fiable et adaptée.

Les prochaines collectes de déchets agricoles

Collecte d'emballages vides du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023

Il s'agit des emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP : bidons en plastiques, les fûts en plastiques ou en métal de 25 à 300 L, les boîtes cartons et les sacs papier) et les emballages vides de produits fertilisants et amendements (EVPF : les emballages collectés sont des big bags, des sacs, et des bidons).

Quelques consignes :

- Dans le cadre de la collecte des emballages vides, les exploitants doivent réaliser un minimum de préparation

- Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits

- Les déchets déposés doivent être conformes aux consignes sinon ils ne seront pas collectés.

Collecte de produits phytopharmaceutiques non utilisables le 6 décembre 2023

Ils doivent être déposés dans leur emballage d'origine avec la mention « à détruire ». Si le bidon est en mauvais état il doit être sur-emballé.

Cette collecte concerne aussi les Equipements de protection individuelle chimique (EPI) qui doivent être déposés dans un sac translucide.

Trois coopératives proposent des sites de collecte :

✓ Val de Gascogne, à Auch, zone industrielle de Lucante.

✓ Vivadour, à Riscle, allées de Bon Repos.

✓ Gersycoop, à Berdoues collecte permanente, route nationale 639 et à Fleurance, « Au Levant de la Puzaque ».

Sites de collecte des emballages vides du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023

